

DOMAINE DE RÉGNIÈRE- ÉCLUSE

Communes de Régnière-Écluse,
Bernay-en-Ponthieu, Vironchaux, Vron

Acquéreur : Conservatoire de l'espace littoral et des
rivages lacustres

Gestionnaire : Association du domaine Régnière-Écluse

Année : 2007



A 1

SURFACE

800 hectares
Dont 56 ha en
zones humides

MONTANT DE L'OPÉRATION

4 000 000 €

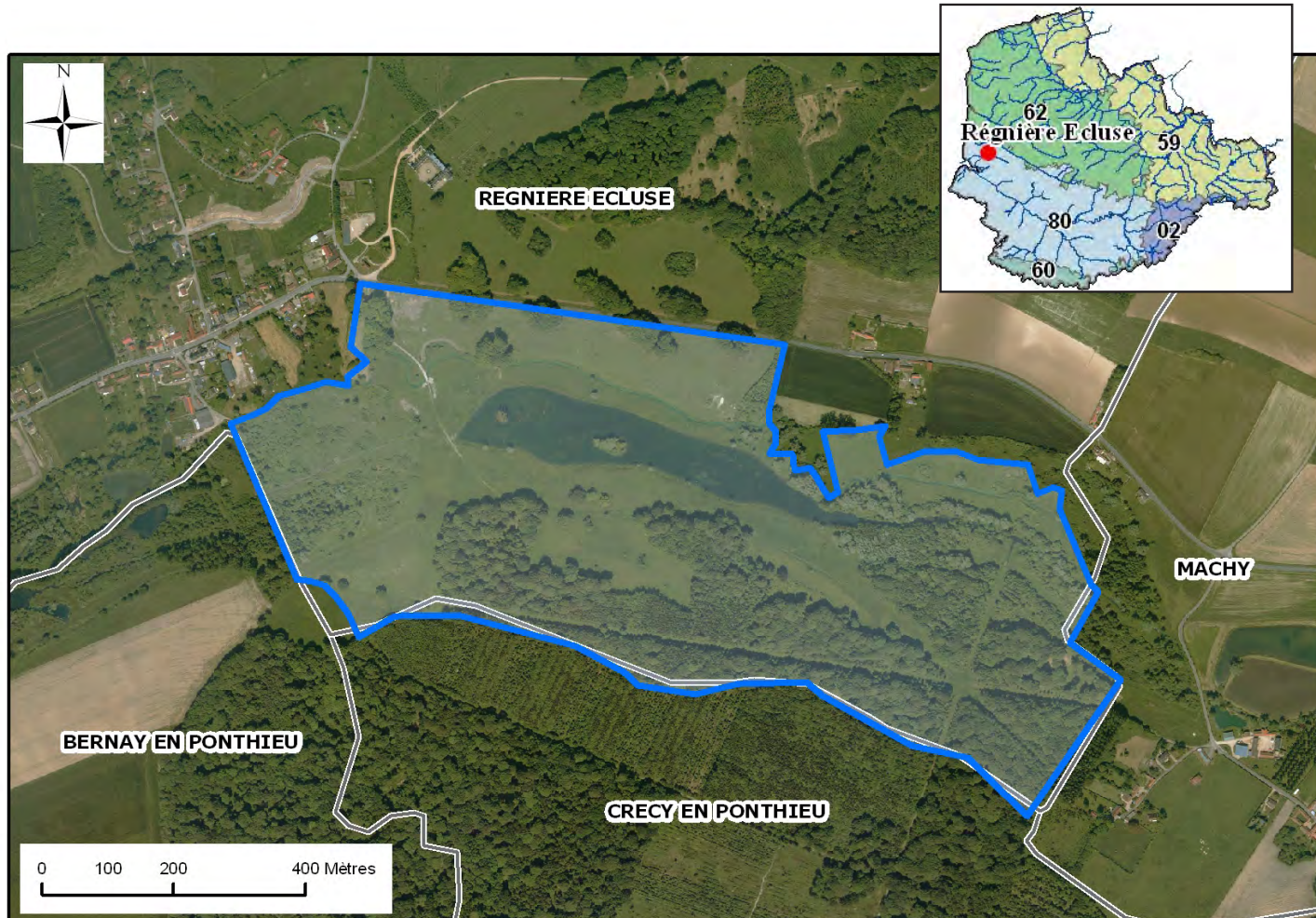
FINANCEMENT

Agence de l'eau Artois-Picardie	331 782 €
Conservatoire de l'espace littoral et des Rivages lacustres	3 668 218 €

Contexte

Situé dans le prolongement de la forêt de Crécy à 15 km au nord-est de la baie de Somme, le domaine de Régnière-Écluse, d'une superficie totale de 800 hectares dont 56 hectares de zones humides, constitue un ensemble remarquable du fait de la diversité des éléments qui le composent (parc paysager, étang, massif forestier...). D'un point de vue environnemental, une partie du domaine a été recensée en ZNIEFF*.

En effet, ce site accueille des milieux, une flore et une faune remarquables à l'échelle régionale, nationale et européenne.



Enjeux et objectifs

Afin de soustraire ce domaine d'un risque important de parcelisation et de démembrement, le CELRL* en assure la maîtrise foncière.



Domaine de Régnière-Écluse

Modalités de l'opération

Le CELRL* est en mesure de mettre en place des périmètres d'intervention dans lesquels il envisage d'effectuer l'acquisition des terrains. Son domaine de compétence est constitué des cantons côtiers, des communes riveraines de lacs de plus de mille hectares et des zones humides intérieures des départements côtiers. Depuis 2002, il peut intervenir sur le domaine public maritime qui lui est confié ou affecté. À l'intérieur de cette zone de compétence, il définit avec les acteurs locaux ses priorités d'intervention. Dans le cadre ainsi tracé, il revient au conseil d'administration du CELRL*, après avis du Conseil de rivages, d'arrêter les priorités d'intervention. Sur le secteur de Régnière-Écluse, un périmètre d'intervention de 812 hectares a été mis en place.

Résultats

Par apport de fonds propres et d'une participation financière de l'Agence de l'eau Artois-Picardie au titre de son neuvième programme d'interventions, le CELRL* est devenu propriétaire du domaine.

Cette acquisition foncière porte sur la quasi-totalité du périmètre d'intervention définie par le CELRL* sur la vallée de la Maye.

L'opération présente un intérêt majeur en terme de préservation d'un corridor écologique* par la maîtrise foncière.

Perspectives

Pour la gestion et la valorisation du domaine de Régnière-Écluse, une association de type loi 1901 a été créée le 19 novembre 2007.

Le propriétaire a fait l'apport à l'association de ses usufruitiers et de l'intégralité du mobilier garnissant le château. Elle se compose de membres, personnes physiques ou morales, répartis en quatre collèges :

- le collège des membres de droit qui sont M. Raymond de Nicolay (ancien propriétaire) puis l'un de ses ayants-droits, et ainsi de génération en génération, et le CELRL* ;
- le collège des membres associés permanents, au nombre de huit, avec principalement la commune de Régnière-Écluse, la Chambre d'agriculture de la Somme, la Fédération départementale des chasseurs de la Somme, le Parc naturel régional de Picardie Maritime, le syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral picard ;
- le collège des membres associés ordinaires (adhérents) ;
- le collège des membres bienfaiteurs et d'honneur.

L'association a pour objet de garantir la continuité de l'œuvre de M. Raymond de Nicolay visant à la conservation, la restauration, la valorisation, la gestion et la promotion du domaine de Régnière-Écluse.

Le plan de gestion et de suivi aura pour objet de définir les modalités :

- de préservation de la richesse écologique du site,
- d'ouverture au public, dans des conditions compatibles avec la sensibilité écologique du site (le site n'était ouvert au public que lors des journées du patrimoine).



Étang du bas parc



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES
LACUSTRES : RAPHAËLLE LUCOT 03.21.32.69.00

ASSOCIATION DU DOMAINE RÉGNIÈRE-ÉCLUSE : RAYMOND DE
NICOLAY 03.22.23.33.81

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD /
ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31